



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Comité Technique Local du 4 juillet 2017 : COMPTE-RENDU

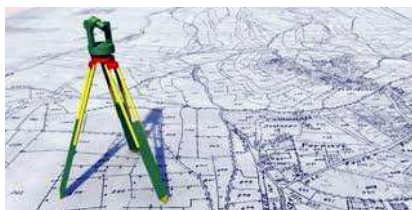
L'ordre du jour était le suivant :

1. Mise en place d'une antenne à Caen de la Brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) au 01/09/2017, pour avis ;
2. Mise en place du Pôle d'évaluation domaniale (PED) au 01/09/2017, pour avis ;
3. Rattachement de la division stratégie et contrôle de gestion à la MDRA au 01/09/2017, pour avis ;
4. Rapport d'activité 2016 de la DDFIP 14, pour information ;
5. Campagne IR 2017- premiers retours, pour information ;
6. Questions diverses.

Malgré l'insistance du directeur, **les représentants FO-DGFIP** ont refusé de discuter sur le point relatif à l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR 2018) pour les raisons évoquées dans leurs propos liminaires. Ce sujet sera traité dans un CTL qui se tiendra le 18 juillet. C'est au passage, la première fois que des réunions sont inscrites au calendrier si loin dans la période estivale. C'est tout à fait symptomatique de la manière dont est traitée la question du dialogue social à la DGFIP. Un report en septembre pour l'étude d'un sujet aussi lourd de conséquences pour l'avenir des agents aurait été le bienvenu.

Le directeur nous a resservi le discours connu de la nécessité de se réformer et des difficultés pour les agents à le faire, ce à quoi **les représentants FO-DGFIP** lui ont répliqué que les projets pour 2018 constituaient un inventaire à la Prévert, dont certains évoqués oralement à l'instant n'étaient même pas inscrits dans les documents de travail. Ils ont indiqué qu'il n'y avait pas d'un côté ceux qui veulent réformer (la direction) et de l'autre côté, ceux qui sont opposés aux réformes (les agents et les syndicats), le problème c'est que la DGFIP est en réforme permanente depuis des années maintenant et les agents n'ont pas de cap visible.

Mise en place d'une antenne à Caen de la Brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) au 01/09/2017



À partir du 1er septembre 2017, la brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC) se substituera aux brigades de renfort topographiques existantes (la brigade nationale foncière, la brigade régionale foncière Île-de-France et les brigades de plan cadastral informatisé (BPCI), toutes rattachées au service de la documentation nationale du cadastre (SDNC), ainsi que les brigades régionales foncières (BRF) implantées sur le territoire et rattachées aux directions locales). La BNIC sera rattachée au SDNC et permettra d'offrir aux directions un service de renfort plus équitable et homogène, assurant une disponibilité nationale de tous

les moyens de renfort et une plus grande réactivité.

Elle sera composée de 16 antennes implantées dans 16 résidences géographiques distinctes à raison d'une ou deux antennes par interrégion. Les futures antennes seront positionnées sur des résidences géographiques existantes de façon à limiter les effets de la réforme pour les agents et à utiliser autant que possible les locaux existants. Une antenne BNIC est maintenue à la résidence de Caen.

Les représentants FO-DGFIP ont dénoncé une réforme qui fragmente les effectifs et va renforcer le casse-tête des agents pour les mutations. Ils ont ironisé sur l'allègement de charges avancé par la direction pour les pôles Pilotage/ressource et gestion fiscale. 7 agents concernés dans un département qui comporte presque 1000 agents ! Ils ont par ailleurs fait remarquer que la réforme entraînait pour les agents des BRF une mobilité étendue, l'objet de la réforme étant de couvrir de manière plus homogène le territoire, et ce sans véhicule de service. La fiche d'impact indique qu'il n'y aura pas de modification sur les plages horaires du service du fait de la

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

réorganisation mais elle fait l'impasse sur le temps de trajet qui sera plus important du fait de la mobilité étendue.

Les représentants FO-DGFIP ont souligné également l'éloignement de la hiérarchie et constatent au passage que la réorganisation est aussi une machine à recycler des cadres supérieurs puisque un AFIPA secondé d'un IP, d'un IDIV et d'un inspecteur seront affectés à ce pôle foncier/cadastre. Un inspecteur encadrera l'antenne locale de Caen. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé si l'ESI de Caen continuera à gérer le parc informatique. L'organisation pratique n'est pas encore connue.

Pour terminer sur ce sujet, **FO** a demandé à la direction comment cette réorganisation avait été préparée avec les agents et s'ils avaient été reçus individuellement par la direction et par la BNIC. La direction a indiqué que l'information avait été donnée lors d'une réunion, et qu'aucun entretien individuel n'avait été fait. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé à la direction si les agents continueraient de dépendre du périmètre du CHS-CT du Calvados pour le suivi de la santé et des conditions de vie au travail. **FO** le souhaite afin que les agents ne se trouvent pas isolés en dépendant d'une chaîne hiérarchique distante. La direction n'a pu répondre à cette question et se renseigne sur le sujet.

VOTE UNANIME CONTRE

Mise en place du Pôle d'évaluation domaniale (PED) au 01/09/2017

Voici, *in extenso*, l'intervention **FO** en séance. La mise en place du PED soulève un certain nombre d'observations et d'interrogations. Nous pouvons déjà dire après présentation de la réorganisation par le responsable du pôle Gestion Publique que ce sont les évaluateurs du Calvados qui la paieront.

Si les seuils réglementaires de consultation du domaine ont été portés à 180000€ pour les acquisitions hors expropriations contre 75000€ auparavant et à 24000€ pour les prises à bail au lieu de 12000€, le seuil au premier euro est toujours en vigueur pour les cessions des communes de plus de 2000 habitants. Désormais les communes de taille inférieure à 2000 habitants contournent les nouvelles dispositions et saisissent le service des domaines via leur commune nouvelle ou la communauté de commune. Mais les communes ne sont pas les seules à pouvoir saisir les domaines (SAFER, Département, Région, Etablissements Publics, associations d'utilité publique, la liste est très longue.



Tout cela contredit la baisse globale estimée de 30% des évaluations qui vient justifier la réforme.

Sur le délai d'un mois pour rendre une évaluation, il reste inchangé alors que le périmètre géographique a été étendu. Des navettes seront mises en place entre les DDFIP 50, 61 et la DDFIP du Calvados, ce qui va rallonger de facto les délais de transmission des documents. C'est sans compter les 3 évaluateurs supprimés sur la Manche et l'Orne du fait de la réforme et de l'absence totale de couverture de l'Orne, puisque la direction générale a préféré, malgré les avis favorables des directions respectives pour l'évaluateur de l'Orne candidat pour suivre sa mission (mutation à profil), rééquilibrer les effectifs de l'Orne et de la Manche au détriment de la mission et du savoir faire de l'évaluateur de l'Orne. Au passage, la DG économise une prime de restructuration. C'est purement inadmissible.

Une application est disponible en dessous des seuils pour les communes qui souhaitent évaluer mais celle-ci demeure inadaptée. Nous rappelons que le domaine est considéré comme un expert immobilier rappelé sur le portail de l'Etat au service des collectivités, ce qui nous amène à interroger une fois de plus pourquoi la mission n'est accompagnée d'aucune prime pour les évaluateurs.

L'étendue du périmètre du PED accroît la difficulté d'exercice de la mission. Or, l'annexe 2 de la circulaire DIE-1B n°2017-05-3192 du 18 mai 2017 présentant les principes en matière d'évaluation dans le cadre de la comptabilité patrimoniale de l'Etat précise que l'inscription d'un site dans le programme d'évaluation exige que tous les bâtiments et les terrains non bâtis fassent l'objet d'une évaluation sur place. La comptabilité patrimoniale est réalisée par tiers. Pour 2017, l'Orne doit effectuer environ 15 évaluations, le Calvados à peu près autant et la Manche en compte beaucoup plus en raison d'un nombre important de bâtiments militaires.

Dans le cas des expropriations (ex : projet routier Flers-Argentan, N12 avec le contournement notamment de Saint-Denis sur Sarthon) le PED sera sollicité fortement toujours sur le département de l'Orne qui n'est pas couvert par un évaluateur sur place.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Tout cela pose pour les collègues le problème des déplacements. Disposeront-ils d'un véhicule de service, n'y aura-t-il pas un blocage au niveau des frais de déplacements puisque la réforme n'a pour seul but que de faire des économies et non pas comme la DG le prétend permettre de mieux incarner l'Etat propriétaire? Où seront stockés les dossiers archives d'urbanisme ? Dans le département d'origine ou à Gambetta ? S'ils restent dans l'Orne, comment y accéderont les collègues sans évaluateur sur place. Les évaluateurs de la Manche disposeront pour leur part d'un bureau de passage. L'adjoint du PED qui gère actuellement la mission expropriation approche de la retraite même si la date n'est pas encore fixée. C'est une réalité qui pose le problème de son remplacement. Est-il prévu ?

Pour finir, les évaluateurs doivent assurer leur véhicule personnel, ils n'ont pas de régime indemnitaire spécifique, ils ont des contraintes particulières liées à leur grande mobilité et des risques routiers importants, qui vont s'accroître avec l'extension du périmètre de leur intervention. Les indemnités pour frais de déplacement n'ont pas été revues à la hausse depuis plusieurs années. Leur expertise n'est pas reconnue puisque le projet de réorganisation vise aussi à favoriser le renforcement de l'expertise. Pas facile à entendre, lorsque l'on mène à bien une mission depuis de nombreuses années et que celle-ci est valorisée à l'extérieur, seulement à l'extérieur... mais jusqu'à quand, si les collègues n'ont pas les moyens d'exercer leur mission?

VOTE UNANIME CONTRE

Rattachement de la division stratégie et contrôle de gestion à la MDRA au 01/09/2017

Aucun document de travail n'était à l'appui de ce point de l'ordre du jour. Le directeur a justifié cette réorganisation par la nécessité de gérer les emplois de manière équitable considérant que la direction n'avait pas été touchée jusque là et que seul le réseau avait eu à supporter les suppressions d'emplois. Qu'en penseront les collègues qui ont dû quitter la direction l'an dernier car ils avaient été fléchés en surnombre. Qu'en penseront les collègues de la dépense, du recouvrement, des RH, de la compta, du secteur SPL qui voient leurs effectifs diminuer chaque année et qui pour certains doivent en plus servir d'assistance au réseau? Le directeur a annoncé l'arrivée d'un inspecteur principal sur le service, d'où la remarque **des représentants FO-DGFIP** qui au lieu d'une réduction d'effectif après le départ en retraite du cadre B affecté à la communication pointent l'arrivée d'un cadre supérieur.

VOTE UNANIME CONTRE

Rapport d'activité 2016 de la DDFIP 14

Les représentants FO-DGFIP ont simplement mis en parallèle le satisfecit du directeur à propos du bilan 2016 avec le travail prodigieux réalisé par les agents pour parvenir malgré les nombreuses vicissitudes à maintenir à flot la maison DGFIP.

Campagne IR 2017- premiers retours, pour information



Le responsable du pôle fiscal a dressé un bilan de la campagne IR :

Dans les SIP : l'accueil physique a représenté entre le 11 avril et le 7 juin 43000 visites soit 1200 de plus qu'en 2016. 33100 appels téléphoniques ont été comptabilisés soit 1600 de moins qu'en 2016.

Dans les trésoreries, l'accueil physique a représenté 10600 visites soit 1200 de plus qu'en 2016. 4000 appels téléphoniques ont été comptabilisés soit 1600 de moins qu'en 2016.

Commentaire FO : Il semblerait que la tentative de désintoxication du service public ne réussisse pas vraiment au grand dam de la direction, les usagers viennent encore plus à nos guichets. Il serait grand temps de recenser aussi les visites dans les trésoreries pour les autres opérations hors déclaration. Car les visites sont nombreuses en habitat urbain comme rural.

Le nombre des télé-déclarations est passé de 155000 à 180000. Au 1^{er} juillet, 95.8% des déclarations sont saisies contre 97.6% l'an dernier à la même date. Le temps de saisie est plus long cette année avec la saisie des RIB et des enfants.

Commentaire FO :

Les représentants **FO-DGFIP** ont souligné l'accroissement de la charge des agents en raison de la mise en place du prélèvement à la source et constatent une fois de plus l'investissement des agents pour une réforme qui est finalement repoussée. Les agents étaient prêts quoi qu'en disent les médias et il est intolérable que le gouvernement ne communique pas sur leur engagement sans faille et leur réactivité pour rétablir la vérité. L'entreprise de démantèlement du service public est une trop bonne aubaine pour ceux qui nous gouvernent. En laissant faire et dire, notre direction générale est complice.

Questions diverses FO



L'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le vendredi 1^{er} septembre.



Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé que la direction informe les agents sur le décompte des tickets restaurants. Un agent à temps plein bénéficie de 18 tickets restaurants par mois, ce chiffre tenant compte des congés. Il semblerait que des agents par méconnaissance ne perçoivent pas leurs tickets dès lors qu'ils sont en congés.



Petit rappel : grâce à **FO**, le lundi 14 août sera un pont naturel !

Les représentants **FO-DGFIP** en CTL

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

EXPERT

Sophie BERTHELOT

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÉL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !